

COMMUNIQUE DU 2 AVRIL 2025

UNITE MAGISTRATS APPORTE SON SOUTIEN AUX COLLEGUES MENACES.

Unité Magistrats exprime sa plus vive préoccupation face à la recrudescence des menaces visant plusieurs de nos collègues dans l'exercice de leurs fonctions. Ces intimidations constituent une atteinte intolérable à l'indépendance de la justice et aux principes fondamentaux de notre État de droit.

Notre syndicat rappelle avec force que l'indépendance de la magistrature n'est pas un privilège accordé aux juges, mais une garantie essentielle pour les citoyens. Chaque magistrat doit pouvoir exercer ses fonctions sereinement, sans crainte de représailles ou de pressions, afin de rendre la justice en toute impartialité.

Face à cette situation, Unité Magistrats :

- Apporte son soutien plein et entier à tous les magistrats faisant l'objet de menaces
- Exige des pouvoirs publics un renforcement immédiat des mesures de protection des magistrats menacés
- Demande l'ouverture systématique d'enquêtes judiciaires pour identifier et poursuivre les auteurs de ces actes

Comme notre syndicat l'a toujours affirmé, la protection des magistrats est indissociable de la protection de notre démocratie.

Unité Magistrats appelle l'ensemble du corps judiciaire à la solidarité. Face aux tentatives de déstabilisation de notre institution, nous devons faire front commun pour défendre, ensemble, nos valeurs républicaines et notre indépendance.